

DÉPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE  
ASPRES SUR BUECH  
05140

# Projet Éducatif Projet Pédagogique 2018

de l'Accueil de Loisirs Sans  
Hébergement

Service « Animations »

# 1-Introduction

La Mairie d'Aspres sur Buëch, reprend l'ensemble des activités, la gestion et le personnel du service Animations géré depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015 par le Centre Intercommunal d'Action Sociale - CIAS du Haut Buëch.

Ce changement de gestionnaire fait suite à la décision du conseil communautaire Buëch/Dévoluy du 6 novembre 2017 de restituer la compétence enfance Jeunesse aux huit communes du territoire du Haut Buëch. Cette reprise par la commune d'Aspres sur Buëch doit permettre une continuité de l'offre de loisirs, répondre aux besoins de la population et des familles et d'assurer une dynamique de loisirs sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Haut Buëch.

Il est indispensable de développer et d'améliorer la qualité des services rendus à la population.

Il paraît essentiel de lutter contre les phénomènes d'exclusion et les inégalités sociales en favorisant l'intégration de tous.

Les enfants et les jeunes sont des adultes de demain.

Accueillir ceux-ci hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères et en garantissant une sécurité affective, morale et psychologique tout en développant leur autonomie leur sens de la citoyenneté et de la solidarité.

L'épanouissement de l'enfant est au cœur des préoccupations du service Animations.

L'enfant est considéré dans sa globalité.

Son épanouissement est favorisé par la pratique d'activités de loisirs, de jeux, et par l'ouverture au monde extérieur.

Conscient de l'importance du rôle éducatif des parents, il est impératif d'associer ces derniers à nos réflexions, préoccupations et projets.

Le comité d'usagers est un espace de parole, de concertation sur les projets à venir.

Pour mobiliser un maximum de parents, l'équipe d'Animations organise après chaque période de vacances, une réunion en trois temps :

- ✓ Un reportage photos sur les activités et animations des vacances passés,
- ✓ Un temps sur les programmes et projet à venir,
- ✓ Un temps « espace de parole pour les parents » pour recueillir leurs remarques, interrogations, et propositions.

Ce nouveau moment convivial est très apprécié par les familles et les enfants qui ont plaisir de se voir sur écran.

# **PROJET EDUCATIF**

## **1– Les valeurs éducatives**

### **Valoriser les compétences de l'enfant et favoriser son autonomie**

- ◆ Mettre en place les conditions devant permettre à l'enfant de participer à la vie de l'accueil de loisirs,
- ◆ L'aider à se réaliser en lui laissant la capacité d'évaluer ses possibilités et de les expérimenter en développant entre l'adulte et l'enfant la relation d'accompagnement,
- ◆ Axer les projets d'animation principalement sur les notions de découverte, de création et d'imagination.

### **Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité et la citoyenneté**

- ◆ Développer chez l'enfant le respect de l'autre (entre enfants et avec les adultes), du cadre et des règles de vie.

### **Favoriser le respect de l'enfant en tant que personne**

- ◆ Mettre en place un fonctionnement respectant ses rythmes de vie et ses différences,
- ◆ Lui assurer un bien-être et une sécurité tant affective que matérielle.

### **Veiller à l'ouverture sur la société et plus particulièrement à l'ouverture culturelle, artistique et sportive**

- ◆ Favoriser l'utilisation des ressources environnementale, du patrimoine du territoire,
- ◆ Mettre en place des projets permettant à l'enfant d'accéder, de découvrir et de s'initier à des pratiques culturelles, artistiques et sportives variées.

### **Favoriser le lien avec les parents**

- ◆ Faciliter les échanges lors des temps d'accueil, utiliser les supports adaptés pour la communication écrite,
- ◆ Accompagner les parents pour une bonne compréhension des projets,
- ◆ Mettre en place un espace de parole afin de recueillir leurs avis, leurs souhaits.

## **2 – Les missions de l'accueil de loisirs**

### **Deux missions essentielles pour la collectivité**

#### **Accueillir l'enfant**

- ◆ L'accès à l'ensemble des activités de tous les enfants,
- ◆ L'adaptation aux rythmes sociaux des familles par une amplitude d'ouverture et une souplesse d'accueil,
- ◆ L'adaptation aux ressources des familles par une tarification adaptée.

#### **Avoir une ambition éducative en offrant**

- ◆ Un climat de détente et de convivialité,
- ◆ La sécurité physique et affective,
- ◆ Le respect des rythmes de vie,
- ◆ La qualité des activités,
- ◆ L'éducation artistique et culturelles,
- ◆ La relation éducative adulte/enfant,
- ◆ L'accompagnement vers l'autonomie,
- ◆ L'implication dans la vie collective,
- ◆ La communication en direction des familles.

# PROJET PEDAGOGIQUE

## 1 - Les objectifs du projet

### Le développement de l'autonomie

- ◆ Favoriser les situations qui permettent à l'enfant d'agir sans l'assistance de l'adulte,
- ◆ Favoriser les situations qui permettent l'implication et la prise d'initiative,
- ◆ Respecter les rythmes de chacun.

### La socialisation

- ◆ Apprendre à vivre en collectivité,
- ◆ Favoriser la rencontre avec d'autres enfants, avec d'autres intervenants (villages voisins, centres de loisirs et sociaux du département, région, pays étrangers...) pour se connaître, s'ouvrir aux différences, écouter et comprendre le fonctionnement d'autres personnes,
- ◆ Apprendre à respecter l'autre, ses choix et envies, ses difficultés,
- ◆ Tisser et renforcer des liens sociaux.

### La construction de l'individu

- ◆ Développer une coordination motrice,
- ◆ Développement psychomoteur, prendre conscience de son corps et de ses possibilités.

### Le respect

- ◆ Respecter les autres personnes, leurs idées et difficultés,
- ◆ Respecter les infrastructures et le matériel,
- ◆ Respecter les consignes de vie en collectivité et de sécurité.

### Le développement du langage

- ◆ Mettre l'enfant et le jeune en situation d'expression, inciter à la discussion, à l'écoute avec des publics différents,
- ◆ Inciter l'emploi d'un vocabulaire adapté, correct et précis,
- ◆ Proposer un accompagnement à la scolarité de qualité.

### L'accès à des activités de qualité

- ◆ Permettre l'accès à des activités diversifiées,
- ◆ Respecter les envies de chacun,
- ◆ Proposer un encadrement de qualité, qualifié et impliqué dans le projet,
- ◆ Favoriser l'accès à des activités sportives de pleine nature (Vélo, marche, escalade...).

## **La découverte de l'environnement**

- ◆ Participer à la protection des milieux naturels par une connaissance de l'environnement,
- ◆ Favoriser des comportements écocitoyens,
- ◆ Impliquer les enfants et les jeunes dans la préservation des espaces qu'ils utilisent (parcs, stade, sentiers, falaises d'escalade...),
- ◆ Faire découvrir le milieu naturel et les métiers traditionnels locaux.

## **Les situations de jeu**

- ◆ Favoriser les situations de jeu et d'échange de façon ludique,
- ◆ Permettre la découverte de jeux originaux incitant le développement, les échanges et la création collective.

## **L'aménagement de l'espace**

- ◆ Permettre un accès autonome aux jeux, aux livres pour inciter la prise d'initiative,
- ◆ Proposer des rangements pratiques et adaptés,
- ◆ Proposer différents lieux pour différentes activités et différents âges (coin lecture, coin repos, coin travail...).

## **Règles de vie**

- ◆ Établir un cadre en donnant des repères clairs aux usagers et aux intervenants,
- ◆ Afficher ces règles pour permettre à chacun de s'y référer facilement.  
Elles sont expliquées à chaque enfant et à chaque jeune.  
Ces règles peuvent évoluer constamment, sur décision des adultes, des enfants ou des jeunes.

# **2 - Les moyens mis en place**

## **L'équipe encadrante**

- ◆ **Un directeur pour l'accueil sans hébergement, un pour chaque séjour long**

Animation de l'équipe,  
Gestion financière, administrative et matérielle en lien avec la mairie d'Aspres sur Buëch,  
Relation avec les partenaires,  
Relations avec les familles,  
Garant du projet éducatif et pédagogique, de la sécurité,  
Animation,  
Rend compte du travail auprès de la direction ainsi qu'aux élus,  
Suivi des animateurs stagiaires.

### ◆ **Des animateurs**

Animation des enfants,  
Accueil des enfants,  
Préparation des activités, mise en place et rangement,  
Garant de la sécurité, du respect du lieu de vie, de l'application des règles de vie.

Des professionnels qualifiés et polyvalents, garants du projet l'accueil de loisirs auprès du public.

Chacun est toutefois spécialisé et référent d'un secteur.

L'équipe est engagée, garante de l'image de l'accueil de loisirs géré par le centre Intercommunal d'action Sociale et du respect des projets éducatifs et pédagogiques.

### ◆ **Des bénévoles**

L'accueil de Loisirs appelle chacun à s'engager et à s'investir dans le développement, la création de nouvelles activités et dans l'aide à l'encadrement.

### ◆ **Des prestataires professionnels**

En fonction des activités, nous choisissons les prestataires et intervenants extérieurs qui répondent le mieux à l'attente des enfants et des jeunes et qui sont investis dans une démarche sociale et respectueuse de l'environnement et des objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs.

## **Les partenaires**

Les différents partenaires s'inscrivent dans une démarche dynamique.

- ◆ Le Conseil départemental des Hautes Alpes
- ◆ La Communauté de communes Buëch Dévoluy
- ◆ Les 8 communes du territoire du Haut Buëch
- ◆ La CAF.
- ◆ La DDCSPP.
- ◆ Les écoles et le collège du territoire
- ◆ Les associations du territoire
- ◆ Les intervenants sportifs, artistiques et culturels
- ◆ Les accueils de loisirs du département des Hautes Alpes

## **L'organisation du travail d'animation**

### **◆ Des réunions hebdomadaires**

L'équipe se réunit chaque semaine de manière formelle afin de réguler et d'aborder les sujets passés ou à venir, de discuter des actions à mener.

Ces rencontres permettent de recadrer certains projets, de redéfinir des objectifs, de préparer les animations à venir...

### **◆ Des réunions de fins de période**

Des réunions institutionnelles permettent :

- ✓ De faire le lien avec la direction,
- ✓ D'anticiper l'organisation du travail spécifique aux collectivités territoriales,
- ✓ D'analyser le travail effectué,
- ✓ D'apporter des changements au fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs et aux besoins de la population,
- ✓ De préparer les activités, et les programmes,
- ✓ De mettre en place des projets,
- ✓ De résoudre les conflits et problèmes rencontrés avec les enfants, les familles,
- ✓ De gérer les ressources humaines (horaires, congés, absences, formations, maladie...)
- ✓ D'échanger sur le public accueilli.



## 3 - L'accueil du public

### Le public accueilli

Les enfants et jeunes, dès 3 ans.

Les différents accueils proposés aux adolescents sont accessibles aux jeunes jusqu'à 18 ans.

Les adultes et familles sont accueillis ponctuellement lors d'activités intergénérationnelles.

Principalement à destination des habitants du territoire du Haut Buëch, l'accueil de loisirs est accessible aux habitants des communes voisines et aux vacanciers, et ce afin de conforter l'objectif de lien et d'échanges sociaux.

### Les lieux d'accueil

Les locaux administratifs de l'accueil de loisirs se situent dans le bâtiment administratif à côté de la mairie d'Aspres sur Buëch (anciennement communauté de communes du Haut Buëch)

Les locaux d'activités de l'accueil de loisirs sont situés dans des bâtiments mis à disposition par les collectivités locales :

- Les locaux de l'école communale d'Aspres sur Buëch : préau couvert, salle d'éveil de la maternelle. Ces locaux disposent de tous les agencements pour les petits (mobilier, sanitaires...), d'une grande cour fermée et sont idéalement situés (au bord du parc, proximité des terrains de sport, zone interdite à la circulation). Ces locaux sont utilisés durant les vacances d'été car ils permettent l'accueil de 40 enfants d'âges différents.
- Une grande salle à la Maison pour Tous (anciennement MJC) pouvant accueillir une centaine de personnes et des activités sportives d'intérieur (sports de combat, tennis de table), utilisée aussi pour des événements exceptionnels (fêtes, repas) et pour les accueils jeunes du vendredi soir. Cette salle dispose de sanitaires, d'une cuisine équipée et d'un petit parc. Cette salle n'est utilisée que comme salle d'activités de façon ponctuelle.
- Trois salles d'activités situées dans un bâtiment de la mairie, en face de l'école. Une grande salle de travail, une salle de jeu et une salle d'activités avec du mobilier adapté aux petits. Ce lieu est le lieu central des accueils, les parents déposent et récupèrent leurs enfants à cet endroit.
- La salle « Pré Mongil » sur la route de Veynes, permet aussi d'accueillir des activités pour les ados, ainsi que pour les ateliers Théâtre.
- La salle Polyvalente de La Faurie, également utilisée pour les temps d'activités périscolaires.

Chaque lieu d'accueil dispose d'un lieu d'affichage et d'information.

## **Le temps et déroulement des accueils**

### **● Accueil périscolaire matin**

Chaque matin avant l'école, nous accueillons les enfants dès 3 ans, de 7h30 à 8h30.  
Nous amenons les enfants aux enseignants à 8h30.

### **● Accueil périscolaire soir**

Chaque soir après l'école, nous accueillons les enfants dès 3 ans, de 16h30 à 18h30.  
Nous récupérons les enfants scolarisés à Aspres sur Buëch directement à la sortie d'école et nous allons chercher les enfants inscrits à l'école de la Faurie.  
De 16h30 à 17h, temps récréatif et goûter (apporté par les enfants).  
De 17h à 18h15, activités suivant le programme.  
A partir de 18h15, rangement des salles et départ des enfants.

### **● Accueil des mercredis loisirs:**

Chaque mercredi en temps scolaire, nous accueillons les enfants dès 3 ans, de 7h30 à 18h30.  
Accueil de 7h30 à 12h et de 13h à 18h30.  
De 7h30 à 9h activités calmes et récréatives  
De 9h à 12 h activités programmées  
De 12h à 13h30, repas tiré du sac pour les enfants qui restent à l'accueil de loisirs, suivi d'un temps calme.  
De 13h à 14h, activités récréatives.  
De 14h à 17h30, activités programmées et goûter fourni par l'accueil de loisirs.  
A partir de 17h30 temps libre  
18h, rangement et départ des enfants jusqu'à 18h30.

### **● Accueil vacances :**

Du lundi au vendredi pendant toutes les vacances de Toussaint, hiver et printemps et pendant 7 semaines durant l'été.  
Accueil de 8h30 à 12h et de 13h à 18h30.  
De 8h30 à 9h30, accueil des enfants, activités récréatives, mise en place de la journée et des activités.  
De 9h30 à 12h, activités programmées  
De 12h à 13h30, repas tiré du sac pour les enfants qui restent à l'accueil de loisirs, suivi d'un temps calme.  
De 13h 00 à 14h, activités récréatives.  
De 14h à 17h30, activités programmées et goûter fourni par l'accueil de loisirs.  
A partir de 17h30 temps libre  
18h, rangement et départ des enfants jusqu'à 18h30.

### **● Accueil des 3-6ans :**

L'accueil et l'encadrement de cette tranche d'âge nécessite des aménagements spécifiques pour lesquels les différents locaux susnommés sont adaptés :  
Du mobilier maternel (tables, chaises, banquettes) ; des matelas pour la sieste à disposer dans une salle isolée des autres groupes, des sanitaires maternels dans chaque lieu d'accueil.

Une animatrice, titulaire du CAP petite enfance, est référente du groupe des petits pour l'ensemble des périodes de vacances, elle est secondée par un(e) animateur(trice).

L'accueil de ce groupe se fait de manière bien distincte par rapport au groupe des plus de 6 ans afin que les enfants soient directement pris en charge par leur animatrice référente.

Les activités proposées, même si elles sont les mêmes que celles des plus grands dans un souci d'organisation, prennent en compte les capacités des enfants avec une alternance de rythme calme et soutenu toutes les 20 à 30 minutes.

Une attention particulière sera accordée aux 3-4 ans dont les rythmes diffèrent dès 5 ans et plu

## ● Les séjours

Voir détail plus bas

### *Le moments clés de chaque accueil*

Autour de chaque activité proposée s'articulent différents moments importants de la vie quotidienne (accueils parents/enfants, temps calme, repas...)

*L'accueil* à proprement parler des enfants et des jeunes :

Il a lieu le matin entre 8h30 et 9h30 durant les vacances et les mercredis, de 13h30 à 14h les après-midis de vacances et les mercredis, de 16h30 à 17h pour les activités périscolaires.

Ces moments permettent à chaque enfant d'arriver, de s'installer et d'effectuer une transition souple après une journée d'école ou après le départ de la maison. C'est à ce moment que chacun retrouve ses copains et les animateurs. L'enfant est libre de choisir ce qu'il veut faire durant ce temps, il n'y a pas d'activité imposée, mais du matériel est mis à disposition (livres, feutres, ballons...).

Ce sont des moments privilégiés de discussion avec les enfants mais aussi avec la famille qui amène l'enfant.

Les animateurs sont à ce moment à l'écoute et disponible pour répondre aux besoins et permettre un accueil le plus individualisé possible de chaque enfant.

### *Les repas et le goûter*

Pendant les vacances et les mercredis « scolaire » les enfants peuvent rester manger à l'accueil de loisirs. Ils amènent leur repas.

Les repas sont le moment de créer des instants calmes, conviviaux et de détente.

Les tâches ménagères sont effectuées tous ensemble, l'entraide entre petits et grands est privilégiée à ce moment-là.

Les repas sont aussi des moments d'éducation et de prévention (santé, hygiène, alimentation, hygiène bucco-dentaire...).

### *Les temps calmes*

Les temps calmes sont organisés principalement après le repas.

## **4 - Les activités**

Les projets d'animation sont élaborés avec l'ensemble de l'équipe et en concertation avec les enfants et parents.

Chaque projet, chaque activité tient compte du projet éducatif et pédagogique de l'accueil de loisirs, du public accueilli, de l'environnement, de la saison ainsi que des compétences des animateurs et intervenants.

Chaque programme, renouvelé à chaque vacance et pour chaque période « inter-vacances » pour les mercredis loisirs et le périscolaire, est construit autour de thèmes et de cycle.

Ce thème sert de lien entre chaque activité, permet de créer une dynamique, une assiduité pour contrer l'irrégularité de la participation et la lassitude des enfants qui fréquentent souvent l'accueil de loisirs.

Cette démarche permet également d'impliquer plus facilement des bénévoles, des intervenants extérieurs.

Proposer des thèmes n'empêche pas, bien au contraire, de proposer un programme varié comprenant activités sportives, manuelles, culturelles, de détente, en intérieur ou en extérieur, en groupe ou individuelle.

Chaque projet est inscrit dans notre désir de répondre au mieux aux besoins de l'enfant, à son autonomie, à sa curiosité, à sa soif de découvrir. Nous prenons à cœur de ne pas proposer un accueil occupationnel et de consommation. Chaque activité a une importance pour l'enfant et pour l'équipe dans sa conception de l'animation et de l'émancipation.

De plus, un soin particulier est accordé au lien avec les familles en les associant régulièrement aux activités de l'accueil de loisirs, mais aussi via la mise en place d'un comité d'usagers qui pourra donner un avis sur les activités proposées mais aussi faire des propositions d'organisations, de sorties, de thématiques...

### ◆ **Les domaines d'activités**

- Les activités d'expression (manuelles, artistiques, musicales...).
- Les activités culturelles (visites, cinéma, théâtre, spectacles, découverte du patrimoine...)
- Les activités physiques et sportives (initiation, découverte...).
- L'éducation à l'environnement (activités de pleine nature...).
- Les activités autour du livre (club journal, écriture, contes, théâtre, calligraphie...).
- Les jeux (de société, du monde, grands jeux d'extérieur, solidaires, partenariat avec une ludothèque...).
- L'accompagnement à la scolarité.

### ◆ **Les séjours et mini-séjours**

Afin de permettre aux enfants et jeunes la découverte de nouveaux lieux, de nouvelles activités, nous organisons des séjours et mini-séjours durant les vacances.

Ces moments permettent de vivre des vacances originales, avec un groupe d'enfants de son âge, en autonomie par rapport à la vie quotidienne.

**L'hiver, un séjour réservé aux adolescents est organisé pendant 5 jours** : découverte des sports de glisse, du milieu montagnard hivernal, vie en collectivité.

**L'été, un maximum de sept séjours sont organisés :**

**Séjours « petits », de 3 à 7 ans, durant trois jours.**

Ce séjour est organisé principalement en gîte pour permettre une première expérience de vie en collectivité sans les parents. Un encadrement spécifique permet aux petits de découvrir des activités originales et de vivre pleinement leur séjour en toute sécurité.

**Séjours enfants, de 6 à 12 ans, durant 4 ou 5 jours.**

Ces séjours organisés sous tente, permettent de monter un projet d'activité qui ne peut pas se faire sur le territoire (voile, activités nautiques...) et d'articuler tous les moments du séjour autour d'un thème.

Les enfants participent à toutes les tâches de vie quotidienne (courses, cuisine, ménage...) et sont parties prenantes dans les décisions.

**Séjour ados, de 12 à 17 ans, durant 4 ou 5 jours.**

Ces séjours organisés sous tente, permettent de monter un projet d'activité qui ne peut pas se faire sur le territoire (voile, activités nautiques...) et de proposer une expérience de vivre ensemble conviviale. Les enfants participent à toutes les tâches de vie quotidienne (courses, cuisine, ménage...) et sont parties prenantes dans les décisions.

### **Séjour de la Junior Association « Buëch qui Bouge » 14 à 18 ans, durant 5 à 7 jours.**

Séjour de découverte d'un pays, d'une région, d'une population. (Ex : découverte de l'océan, découverte de la Corse, découverte de PRAGUE en République Tchèque).

Ces séjours se font sous tente ou en location (gîte, hotel), dans un lieu permettant la découverte du milieu et l'échange avec la population locale.

Ces séjours sont financés en grande partie par des actions mises en place par les jeunes tout au long de l'année (vide grenier, tombola, kermesse, vente de gâteaux ...) mais aussi en sollicitant des partenaires financiers comme la CAF ou les communes en fonction du projet des jeunes.

## **5 - L'évaluation**

Chaque activité est réfléchie et proposée pour répondre au présent projet éducatif et pédagogique. Les objectifs opérationnels des activités sont alors évaluables et nous permettent d'estimer la pertinence de l'activité réalisée selon le groupe d'enfants, leurs capacités et le moment choisi.

D'autre part, malgré l'établissement de programmes d'activités avant chaque période, les enfants sont concertés au fur et à mesure, et en particulier lors des périodes de vacances, pour que les activités soient adaptées au plus juste à leurs envies du moment.

Une grande importance est également apportée aux retours verbaux faits par les enfants ainsi que par leur parent. De plus, des outils d'évaluation écrits (par des dessins, des émoticônes) permettront de garder une trace de ces retours.

Tous ces retours seront analysés lors de réunions techniques avec l'équipe du service animations de la mairie d'Aspres sur Buëch.

# **ANNEXE N° 1**

## **« Les Mercredis Loisirs »**

**Année scolaire 2017/2018**

## **Introduction**

Les communes d'Aspres sur Buëch et de la Faurie ont obtenu une dérogation du Dasen pour un passage à la semaine des 4 jours dès septembre 2017.

Le conseil d'administration du CIAS du Haut Buëch, propose aux familles un accueil en journée pour les mercredis pendant l'année scolaire. Cet accueil relèvera d'un temps extrascolaire au regard de la CAF.

Cet accueil en journée des Mercredis Loisirs durant l'année scolaire 2017/2018, a permis à l'équipe d'animations de réfléchir à la programmation d'un projet nouveau.

L'équipe d'animations souhaite développer un projet durant l'année scolaire sous le thème :

### ***« L'Art sous toutes ses formes »***

Les animateurs ont retenu :

- 1- L'Art Visuels
- 2- L'Art du spectacle de la scène
- 3- L'Art culinaire
- 4- L'Art du Jardinage
- 5- L'Art du Cinéma
- 6- L'Art de la Musique
- 7- L'Art Médiatique Journal des News du Buëch

Les animations et activités autour de ces formes d'Art se retrouveront dans l'ensemble des programmes des Mercredis Loisirs mais aussi dans le cadre du périscolaire du soir.

L'idée est de présenter un spectacle et une exposition en fin d'année scolaire et d'associer toutes les activités réalisées durant cette période

### **Quelques exemples d'activités et d'animations :**

#### **Art Culinaire**

Activité manuelle : Bonhomme en légume, collier de pâtes, dessins avec des colorants naturels, tampon ...

Atelier Cuisine : recette gâteau, ou autres...

Visite Boulangerie sur Montbrand

Jeux : Quizz, construction « memory »

#### **Art du spectacle de la scène**

Activités manuelles : Confection de sur-chaussure de Clown, de chapeau... coloriage,

Activités Maquillage :

Acro-gym, jonglage, mime, théâtre...

#### **Art Visuels**

Dessin et peinture extérieur « Tableau au cours des saisons » Le même paysage suivant les 4 saisons  
Visite exposition de peinture, sculpture...